

Mise en œuvre du programme D'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés AGIR Territoire de la SAVOIE

Lundi 30 Janvier 2023





Ordre du jour

- Introduction Etat - OFII
- Généralités sur le programme AGIR
- Présentation du groupement (opérateur)
- Mise en œuvre du programme AGIR sur le territoire de la Savoie



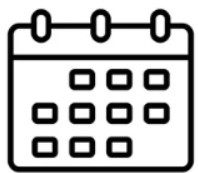
Contexte Général du programme AGIR

- 455 000 BPI sont installés durablement en France, dont 1/3 environ a été protégé entre 2018 et 2020.
- Plusieurs constats ont orienté la construction de ce programme :

Les programmes proposant un suivi individualisé et un accompagnement global présentent le plus de garantie d'accès pérenne à l'emploi et au logement

La multiplication des dispositifs conduit à un fort besoin de coordination et d'articulation en vue d'éviter la concurrence et la redondance de certaines actions, ou l'existence de besoins non couverts.

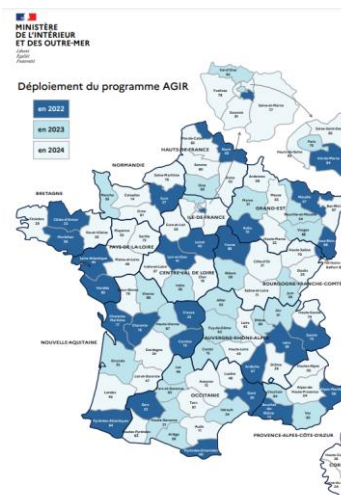
Certains territoires Français avaient déjà des dispositifs d'accompagnement global (Pairs en Savoie), mais tous n'étaient pas couverts.



Calendrier



Agir est un programme qui a vocation à couvrir l'ensemble du territoire Français à compter de 2024.



Démarrage du programme au 1^{er} février 2023 sur le territoire de la Savoie.



Objectifs

Le programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés) est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi **durable** et le logement **durable**.

Cet accompagnement est proposé **pendant 24 mois maximum avec la signature d'un contrat d'engagement**.
Il permet à chacun :

 **d'être accompagné vers l'emploi , la formation et vers le logement** adapté à sa situation personnelle et familiale.

 **de faciliter l'accès aux droits** (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, accès à un compte bancaire, échange de permis de conduire, ...)



Le Public éligible

- ❖ Les BPI majeurs et mineurs signataires du contrat d'intégration républicaine ayant obtenu le bénéfice de la protection internationale **depuis le 1er janvier de l'année N-1**
- ❖ Les rejoignants des BPI éligibles (conjoint, enfants mineurs ou parents de BPI), même s'ils n'ont pas eux-mêmes le statut de BPI
- ❖ De façon exceptionnelle, sur instruction du représentant de l'Etat et en accord avec l'OFII, tout public spécifique en instance d'obtenir ou ayant obtenu le bénéfice de la protection internationale



**Les personnes éligibles doivent être domiciliées dans le département et y résider habituellement .
Toute personne orientée est volontaire pour intégrer le programme**



Les Modalités d'orientation

❖ L'OFII lors de la signature du CIR

❖ Les acteurs :

- Du service public de l'emploi
- Du SIAO
- Les structures du DN@
- Le CPH (après les 9 mois d'accompagnements)

Dans ces situations, via une fiche de liaison un lien sera établi avec l'OFII qui validera une orientation vers AGIR.

Quelques chiffres : 2022

- 146 BPI sur 494 signataires du CIR (60% d'hommes et 40 % de femmes
 - Age : 60% de 26 à 45 ans
 - 27 % de 19 à 25 ans
 - 9 % 46 à 65 ans
- Top 5 des nationalités
 - Afghanistan(36 %)
 - Albanie (6%)
 - Guinée (6%)
 - Somalie (5%)
 - Erythrée (4%)

- Scolarisation dans le pays d'origine
 - 52 % dans le secondaire
 - 30% non scolarisés ou niveau primaire
 - 18% scolarisé dans le supérieur
- Prescription FL :
 - 70 % FL A1 pour les BPI, contre 55 pour l'ensemble des signataires du CIR
 - Parcours :
 - 59 % de 400 heures; 24 % de 200 heures; 12 % de 600 heures; 5 % de 100 heures
- Les communes en Savoie
 - 40 % Chambéry; 8 % Aix les Bains ; 7 % Moutiers; 6 % Albertville ; 6 % Montmélian

Fiche de liaison







FICHE DE LIAISON AGIR 73

Programme d'Accompagnement Global et Individualisé
des Réfugiés en Savoie

ORIENTEUR

NOM :
Prénom :
Structure :
Téléphone :
Mail :

BENEFICIAIRE

Identité	
N° AGDREF	Situation de famille :
Document ANEF : Date	☐ Seul(e)
Nom et Prénom :	☐ En couple
Nationalité :	
Date de Naissance (JJ/MM/AAAA)	Nombre d'enfants à charge
Adresse Postale	Mineur :
Téléphone	Majeur :
Mail :	







Date d'obtention du Bénéfice de la protection internationale
Date de signature du CIR
Positionnement linguistique initial de l'OFII
Nombre d'heures prescrites :
Ressources financières : ☐ Oui Lesquelles ☐ Non
Bénéficiaire : ☐ RSA ☐ ASS ☐ API ☐ AAH ☐ CEJ ☐ RQTH ☐ Autre Précisez :
☐ Inscrit (e) à Pôle Emploi Numéro Pôle Emploi :
☐ MLJ
Eléments complémentaires :

Synthèse du parcours

Demande de la personne

Analyse de la situation

Fait le A

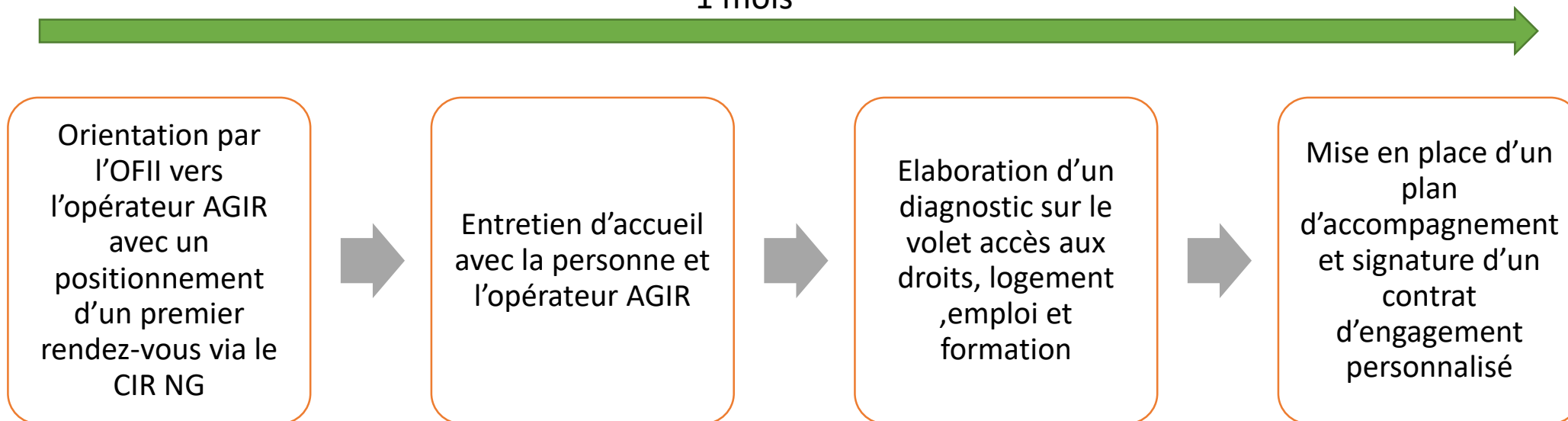
La transmission de cette fiche de liaison devra être sécurisée, elle doit être chiffrée avant envoi par mail avec ~~ANEXON~~
ou Zip ou autre logiciel de chiffrement. La clé de déchiffrement doit être envoyée par un autre canal





Les Modalités d'entrées

1 mois



Toute personne devra avoir signé son CIR avant d'intégrer AGIR.



Présentation du Programme AGIR

Le programme AGIR se découpe en **2 prestations distinctes**



Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.



Prestation 2

Une prestation d'animation du réseau des acteurs locaux de droit commun et de l'intégration ainsi que la coordination des actions et dispositifs du territoire.

Votre opérateur en Savoie



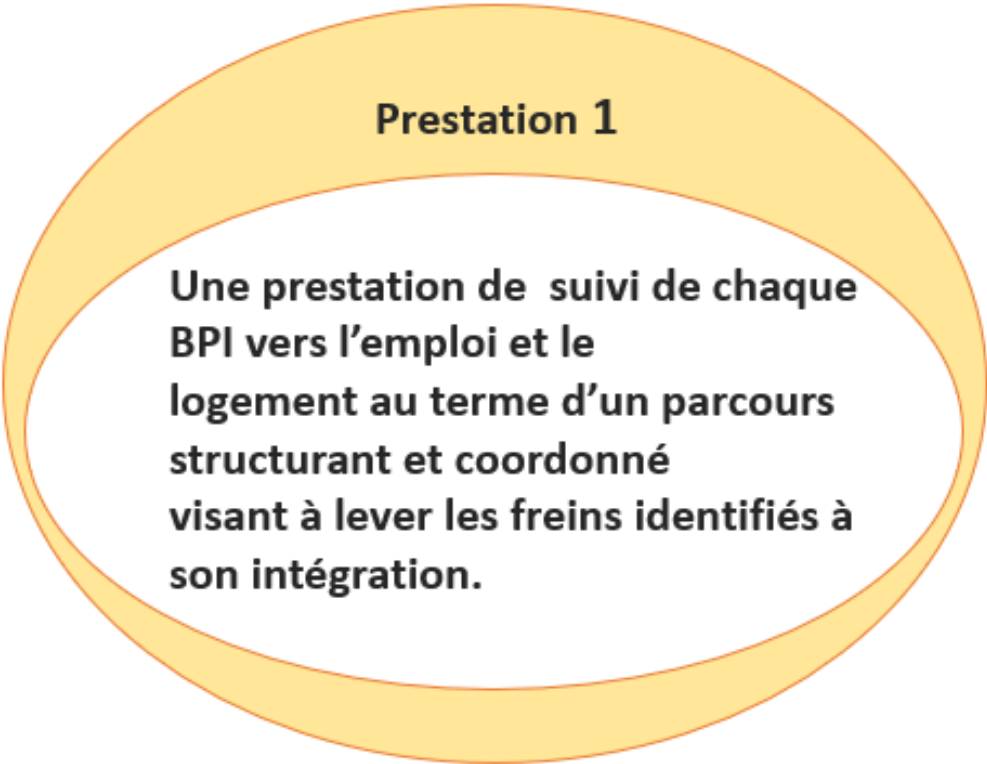
Groupement solidaire de 3 associations



Porteur du projet : la FOL 74

Un programme d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans.

PRESTATION 1



Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.

Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.

Les Modalités d'accompagnement

Durée

L'accompagnement individualisé est mené dans une logique de subsidiarité, prise de relais et sécurisation des parcours
Le rythme des entretiens individuels et des actions collectives varient suivant la situation des personnes

Jusqu'à 24 mois. De manière exceptionnelle, prolongement jusqu'à 12 mois supplémentaires.

Suivi

L'accompagnement est réalisé par un binôme de référents ayant pour attributions

- L'accès à la formation et à l'emploi
- l'accès aux droits et au logement
- L'accompagnement personnalisé et une orientation avec une étroite collaboration avec les dispositifs de droits communs et/ou spécialisés
- L'animation d'ateliers collectifs

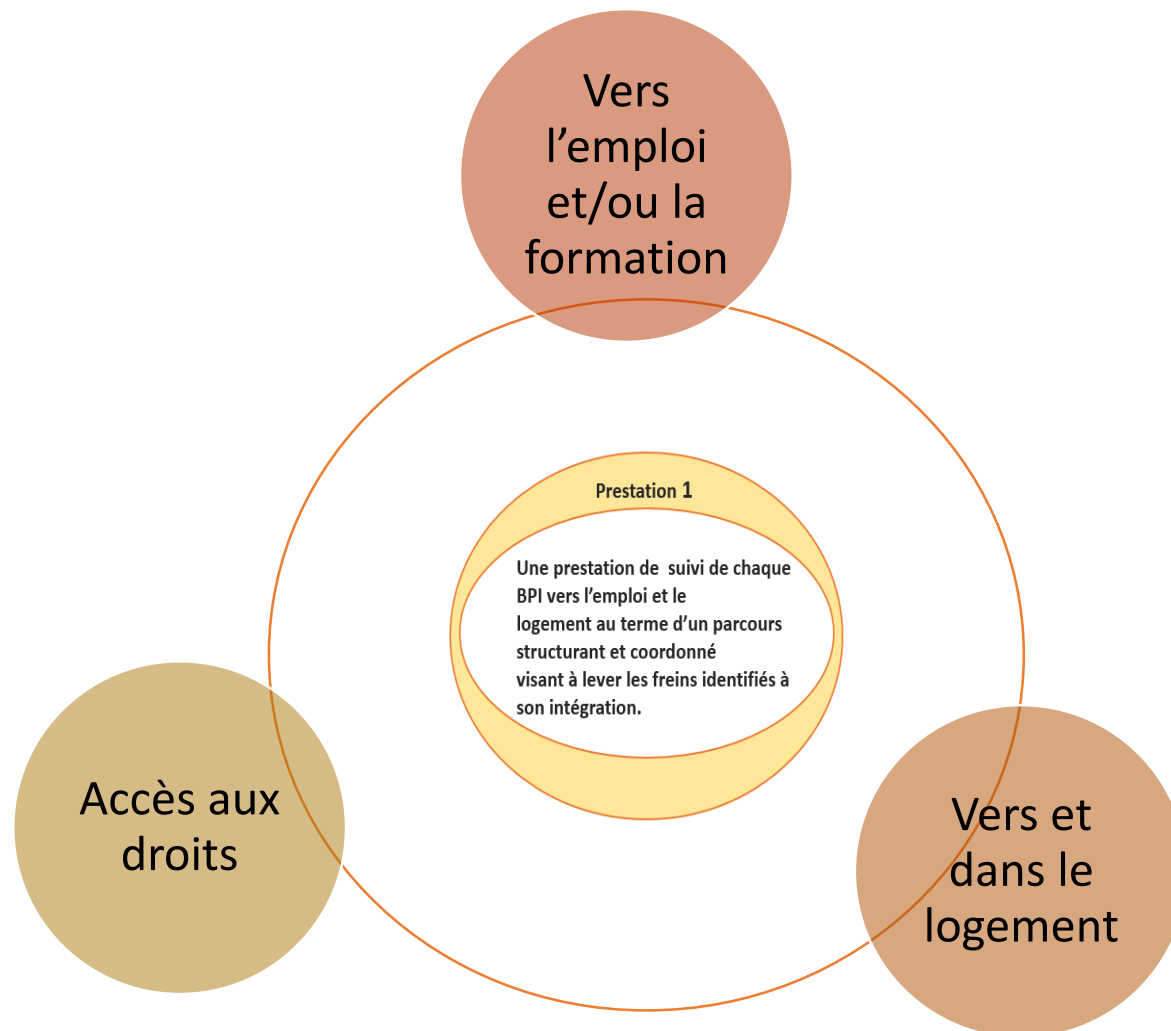
Sortie

La personne sort de l'accompagnement dès que les conditions cumulatives suivantes sont remplies

- ☒ Entrée dans une formation qualifiante ou certifiante, un contrat en alternance ou un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois)
- ☒ Logement pérenne



Zoom sur l'accompagnement



Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.

L'accompagnement vers l'emploi

Il se traduit par un appui coordonné avec les acteurs du service public de l'emploi.

Vers
l'emploi
et/ou la
formation



Un **pré-diagnostic** de la situation sociale et professionnelle de la personne qui sera partagée avec les acteurs du SPE,

Une **aide à l'inscription et au maintien** dans le temps auprès d'un acteur du SPE

Une **orientation vers l'offre de service de droit commun** (contrats aidés, IAE...)

Un **appui à la construction du projet** professionnel et **l'orientation** vers des formations linguistiques,

La **mobilisation** des acteurs économiques du territoire.

Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.

Vers et
dans le
logement



L'accompagnement vers et dans le logement

Accompagnement à la recherche de logement

*Réalisation d'un diagnostic individuel sur la situation du ménage et ses besoins,
Aide à la demande d'un logement social,
Recherche d'un logement dans le parc privé,
Mobilisation du SIAO, la mise en relation avec les acteurs du logement.*

Accompagnement lors de l'installation dans le nouveau logement

*Demande d'aide au logement,
Aide à l'emménagement, ouverture des abonnements ,gestion du budget et des fluides...*

Accompagnement au maintien dans le logement (avec de la médiation si besoin)

Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.

L'accompagnement pour l'accès aux droits

Accès aux
droits



Facilitation de la gestion des démarches spécifiques pour l'ouverture des

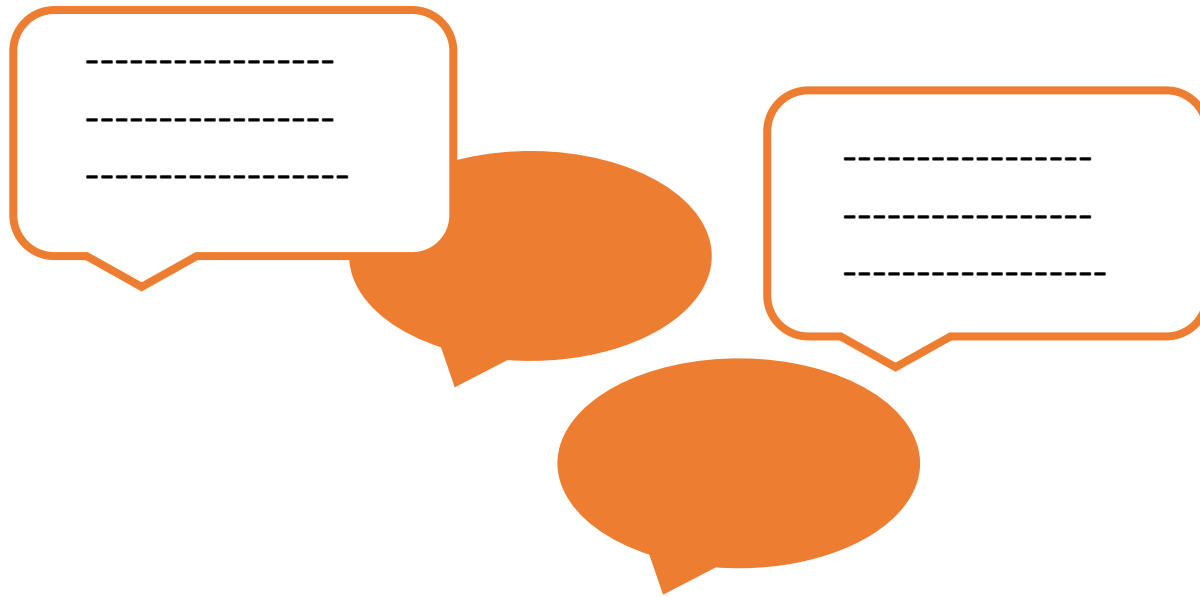
droits (droit au séjour, reconstitution de l'état civil, réunification familiale, acquisition de la nationalité française, couverture maladie universelle, prestations sociales, échange de permis de conduire...)

Information sur le système de soin et la mise en relation avec un médecin ou tout autre service de santé.

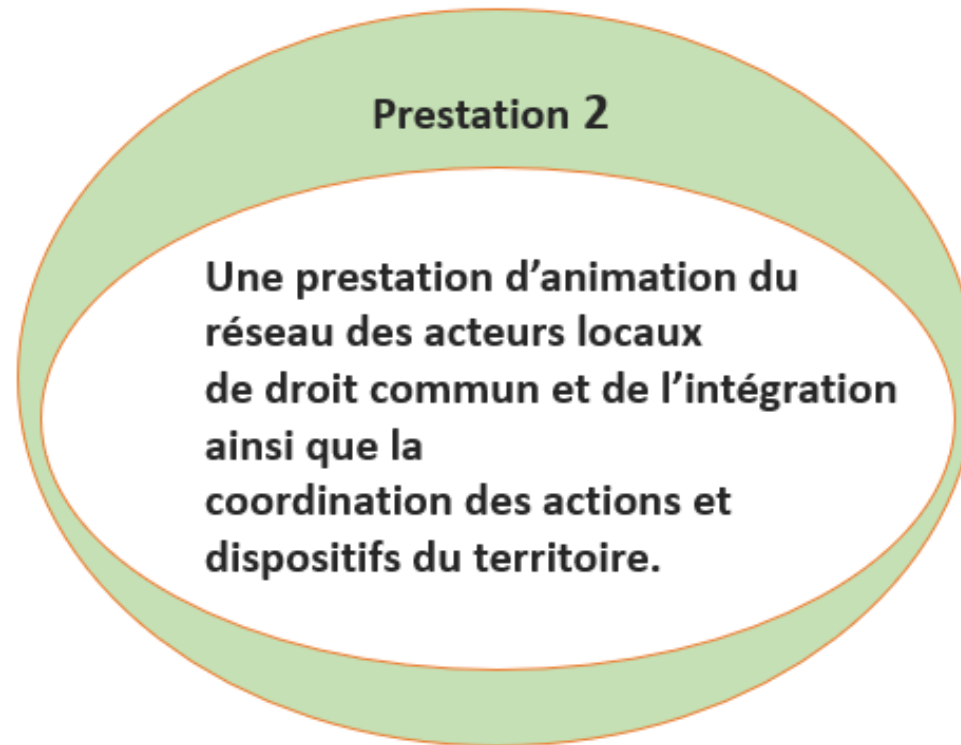
Soutien à la parentalité : scolarisation, médiation, association d'aide à la parentalité ou de garde d'enfants.

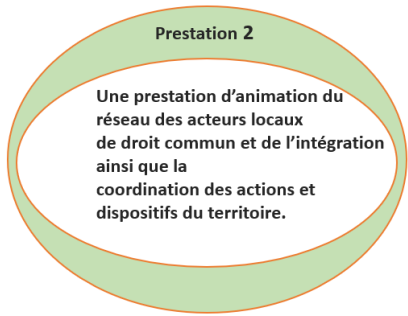
Orientation vers les dispositifs visant à créer du lien social avec la société d'accueil (programme de mentorat, parrainage, etc.)

Questions



PRESTATION 2





La prestation 2 contribue à **favoriser une bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement** existants sur le territoire et à **créer des partenariats** forts afin de **faciliter les parcours d'intégration** des BPI accompagnés dans le cadre de la prestation 1.

Dans ce cadre elle participe à :



Appuyer

le représentant de l'Etat
dans **l'animation du réseau
des acteurs locaux de droit
commun et de l'intégration.**



Organiser

**la bonne articulation et
coordination du programme
avec les actions de droit
commun** de l'Etat ,des
collectivités territoriales, les
actions bénéficiant aux primo
arrivants

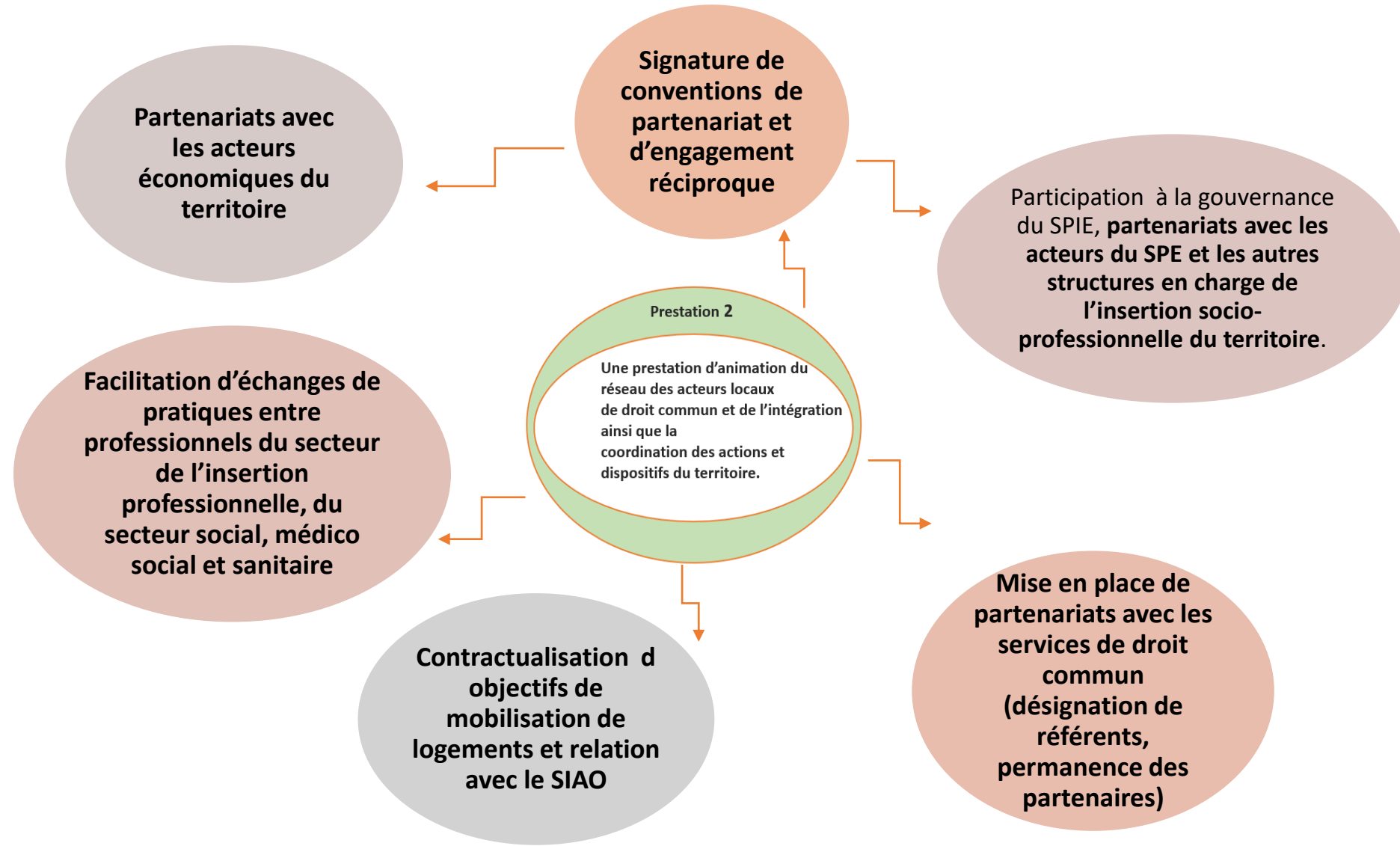
Prestation 2

Une prestation d'animation du réseau des acteurs locaux de droit commun et de l'intégration ainsi que la coordination des actions et dispositifs du territoire.

Ce réseau d'acteurs comprend notamment :



Modalités d'appui à **la coordination** des acteurs locaux de l'intégration et **l'articulation** des dispositifs existants



Votre opérateur en Savoie



Référence emploi/
accès aux droits



Référence logement



Référence maillage
partenariat

Prestation 1

Une prestation de suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration.

Construction d'un parcours structurant et coordonné pour le public BPI visant l'emploi durable et le logement pérenne en lien avec les acteurs du Territoire

Prestation 2

Une prestation d'animation du réseau des acteurs locaux de droit commun et de l'intégration ainsi que la coordination des actions et dispositifs du territoire.

Facilitation des parcours d'intégration du public BPI par l'appui à la coordination des actions et des services du territoire en lien avec les acteurs locaux



Présentation des équipes

- **L'équipe d'AGIR est pluridisciplinaire, elle est constituée de :**
 - Direction
 - Cheffe de service
 - Coordinatrice
 - Chargée de projet
 - Travailleurs sociaux (éducateur spécialisé, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale...)
 - Chargée d'insertion



Présentation des équipes

- Réunie dans les mêmes locaux situés :
 - 419 Faubourg de Montmélian – 73000 CHAMBERY – en rez-de-chaussée
- Vous pouvez les contacter via une adresse générique :
 - agir73@fol74.org
 - Coordonnées institutionnelles :
 - Priscilla MEZIANI-Directrice Adjointe du Secteur Social de la FOL 74
 - p.meziani@fol74.org
 - 06.83.56.93.86.
 - Coordonnées opérationnelles :
 - Caroline LIOTHAUD – Cheffe de service Prestation 1
 - c.liothaud@fol74.org
 - 06.02.18.41.21.
 - Isabelle MANTEL – Coordinatrice Prestation 2
 - crsb@psa-savoie.com
 - 06.32.88.49.35

Gouvernance

Des réunions thématiques et des comités de suivi seront organisés à intervalle régulier afin de favoriser l'échange de pratiques entre professionnels et d'adapter la mise en œuvre du dispositif aux besoins du territoire.

Un COPIL départemental sera réuni sera réuni par le Préfet deux fois par an afin de suivre la mise en œuvre du programme AGIR.

Le premier COPIL sera organisé au cours du premier semestre 2023.



Changement entre PAIRS et AGIR

PAIRS

- 90 personnes /an
- BPI + ans dans une démarche d'insertion professionnelle
- Tout acteur du territoire
- Un accompagnement global individualisé et renforcé à visée d'insertion professionnelle avec :
 - ✓ accompagnement à l'accès aux droits à l'emploi et à la formation
 - ✓ accompagnement logement
 - ✓ mise à disposition de logements provisoires
 - ✓ offre de formation linguistique adaptée intégrée
- Accompagnement et coordination des partenaires et des acteurs (convention)

Nbre de personnes accompagnées /an

Critères d'éligibilité

Modalités d'orientation

Modalités d'accompagnement

AGIR

- 170 personnes /an
- BPI ayant signé le CIR+ membres de familles BPI
- OFII via CIRNG
- L'accompagnement global individualisé mené en lien étroit avec les acteurs socio économique du territoire :
 - ✓ Binômes référents d'accompagnement (accès aux droits , emploi, logement)
 - ✓ Suppression des logements provisoires
- Orientation vers le droit commun : Conseil Départemental et structures SPE
- Recours au droit commun pour la formation linguistique qui n'est plus intégrée dans le dispositif.
- Accompagnement et coordination des partenaires et des acteurs (convention) + mission d'appui des services de l'Etat plus important que dans PAIRS = prestation 2

Questions

